

N° 3-4 2018
MARS - AVRIL

SOMMAIRE

VIE DE LA CHAMBRE

Agenda	2
Service des visas et des légalisations	2-3
Mises en relations	3
Calendrier des manifestations	3

ACTUEL

Prises de position	3
Conjoncture	4
Emploi et formation	4-5
Fiscalité	5-6
Transports et communications	6

COMMERCE EXTÉRIEUR

Marchés et prospection	6-7
Réglementations	7
Marché intérieur UE	7

DOSSIER

Le délire très dangereux de l'initiative «Monnaie pleine»	8
---	---

IMPRESSUM

Conception graphique:
Demotec SA - Graphisme-Impression,
Porrentruy

Impression:
Imprimerie Pressor SA, Delémont

AVANT-PROPOS

Montée en puissance des politiques protectionnistes

Depuis quelques semaines, les différentes mesures de restrictions commerciales prises ou annoncées par les États-Unis ont fait couler beaucoup d'encre. Aux taxes sur les importations chinoises de panneaux solaires et de machines à laver sont venues s'ajouter celles prélevées plus récemment sur certains métaux industriels. Le 22 mars dernier, le président des États-Unis, Donald Trump, a signé en effet un décret instaurant des droits de douane protecteurs sur quelque 60 mia. de dollars d'importations de produits provenant de Chine. Ce montant correspond à environ 12 % de produits importés par ce pays aux États-Unis. Les autorités chinoises ont immédiatement riposté, en mettant en place des taxes douanières punitives grevant plus d'une centaine de produits américains importés dans leur pays.

Confirmant ce virage protectionniste, l'administration américaine a été chargée de recourir au processus de règlements des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour s'en prendre également aux pratiques jugées discriminatoires dans l'octroi de licences par la Chine. Enfin, le Trésor américain a été mandaté pour élaborer des mesures de restriction en matière d'investissements en vue d'empêcher les entreprises contrôlées par la Chine d'acquiescer des firmes américaines actives dans les tech-

nologies sensibles et dans les secteurs considérés comme stratégiques.

Ces différentes initiatives annoncées avec fracas servent avant tout à conforter l'image politique de l'actuel président des États-Unis, qui entend démontrer qu'il est en phase avec les promesses faites lors de son élection en novembre 2016. Sur le plan international, les menaces proférées d'ériger des taxes douanières à l'importation lui permettent d'utiliser un **levier important** dans certaines négociations commerciales bilatérales en cours. C'est notamment le cas avec le Canada et le Mexique, qui devraient bénéficier d'une exemption des surtaxes prélevées sur l'acier et l'aluminium contre des concessions dans le cadre de la renégociation du traité de libre-échange nord-américain (ALENA). C'est sans doute aussi l'objectif poursuivi par les mesures de sauvegarde prises à l'encontre de la Chine, afin d'obliger ce pays à accepter un accord à l'amiable destiné à réduire les quelque 375 mia. de dollars de déficit de la balance commerciale des États-Unis.

L'avenir nous dira si c'est ce scénario qui est à l'œuvre et non pas le déclenchement par Washington d'une guerre commerciale mondiale aux conséquences néfastes. Mais avec une personne aussi imprévisible que le locataire actuel de la Maison Blanche, rien n'est moins sûr !

Jean-Frédéric Gerber
Directeur

AGENDA

Assemblée générale de la CCIJ

Nous vous rappelons que la 39^e Assemblée générale ordinaire de la Chambre se déroulera **jeudi 7 juin 2018**, à 17h30, à la Salle des Fêtes, à Alle. Nous aurons le plaisir d'accueillir, en qualité d'orateur, M. Bernard Rüeger, président du Groupe Rüeger Holding SA à Crissier et vice-président de notre association faîtière économiquesuisse. Il s'exprimera sur le thème suivant: «Le système commercial mondial sous tension et ses implications pour l'économie suisse».

Cours export destiné aux exportateurs agréés

En collaboration avec l'Administration fédérale des douanes, la CCIJ organise à nouveau une journée de formation continue destinée aux entreprises exportatrices bénéficiant du statut d'exportateur agréé (EA) et à celles qui désirent l'obtenir. Ce cours se déroulera **mardi 4 septembre 2018**, de 8h30 à 16h30, dans les locaux de la Vitrine économique de la CCIJ, à Delémont.

SERVICE DES VISAS ET DES LÉGALISATIONS

Accord de libre-échange AELE/Géorgie

La mise en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) conclu par la Géorgie et les États membres de l'AELE est prévue le **1^{er} mai** pour la Suisse. Cet accord couvre un

vaste champ d'application. Il porte notamment sur le commerce des marchandises (produits industriels et agricoles), les règles d'origine, les procédures douanières et la facilitation des échanges. Ainsi, et dès l'entrée en vigueur de l'ALE, les droits de douane seront pour l'essentiel supprimés sur tous les produits industriels exportés. Notre pays bénéficiera également de concessions tarifaires sur certains produits agricoles transformés et de base.

S'agissant des preuves d'origine, l'accord prévoit l'application des règles d'origine et de liste de la convention PEM. Celles-ci correspondent à celles du protocole d'origine euro-méditerranéen. Les exportateurs seront donc tenus d'utiliser les certificats de circulation des marchandises (CCM) **EUR.1 ou EUR-MED** pour les envois de toute valeur ainsi que la déclaration d'origine sur facture (respectivement facture EUR-MED) pour les envois contenant des marchandises originaires mais dont la valeur n'excède pas CHF 10300.-. Le **cumul diagonal** sera en principe autorisé sur un plan bilatéral toutefois dans un premier temps.

Accord de libre-échange AELE/Philippines

Le **1^{er} juin** prochain entrera également en vigueur l'ALE conclu entre les Philippines et les pays membres de l'AELE. À partir de la même date, les Philippines ne seront plus au bénéfice des préférences tarifaires accordées au titre du Système généralisé de préférence en faveur des pays en développement. Le champ d'application de l'ALE couvrira les produits des chapitres 1 à 97 du Tarif

des douanes suisses (Tares). Toutefois, lors de leur importation dans ce pays, la plupart des produits figurant dans les chapitres 25 à 97 du Tares resteront grevés par des droits d'entrée. Leur démantèlement n'interviendra que progressivement et par étapes.

Pour l'établissement des preuves d'origine, les exportateurs seront tenus d'utiliser la déclaration d'origine figurant à **l'art. 13 de l'annexe I** et ce, indépendamment de la valeur de la marchandise exportée. Les informations à fournir devront être rédigées en anglais. Les documents usuels de cet ALE pourront être prochainement consultés dans le R-30 «Accords de libre-échange, préférences tarifaires et origine des marchandises».

Passage au tout numérique pour le dédouanement à l'importation

Depuis le 1^{er} mars 2018, la décision de taxation électronique (DTE) à l'importation est devenue **obligatoire** pour tous les importateurs. Afin de disposer d'un accès à ce nouveau système, ils doivent effectuer leurs démarches d'inscription au plus vite.

La DTE à l'importation est une version électronique de l'ancienne quittance douanière (document jaune). Dorénavant, ce document au format XML, crypté et muni d'une signature électronique, doit être téléchargé sur les serveurs de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Pour pouvoir télécharger la DTE à l'importation, les entreprises doivent en premier lieu enregistrer leur numéro d'identification des entreprises (IDE) dans l'application baptisée «Gestion des clients de douane» (GCD).

Une fois cette inscription validée par l'AFD, elles pourront télécharger les documents sur le **site web GUI**. L'accès à ce dernier ne fonctionne toutefois qu'une fois l'identification certifiée.

En cas de questions ou pour des informations plus détaillées, les entreprises peuvent s'adresser au Centre de service TIC en remplissant le formulaire de contact en ligne ou en appelant le 058 462 60 00.

MISES EN RELATIONS

Changement de localisation de S-GE en Suisse romande

L'antenne romande de Switzerland Global Enterprise (S-GE) est établie depuis le début de l'année dans de nouveaux locaux. Ses coordonnées sont désormais les suivantes: Chemin du Closel 3, 1020 Renens, tél. 021 545 94 90, courriel: suisse-romande@s-ge.com, site web: www.s-ge.com/fr.

Watt d'Or 2019 : lancement des candidatures

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est à la recherche de projets pour l'obtention du Watt d'Or 2019. Ce prix prestigieux sera décerné dans les quatre catégories suivantes: technologies énergétiques, énergies renouvelables, mobilité économe en énergie ainsi que bâtiments et espaces. Les projets de candidature doivent être adressés d'ici au **31 juillet 2018** à l'OFEN, au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site www.watt-dor.ch.

La FSRM souffle ses 40 bougies!

Pour commémorer son 40^e anniversaire, la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM) organise notamment un cycle de conférences gratuites sur des thèmes d'intérêt et d'actualité pour les entreprises. Cette action s'inscrit aussi dans la volonté de la FSRM d'opérer un repositionne-

ment stratégique en complément à son rôle de référent technique. Ainsi, elle ambitionne de devenir également un partenaire et un facilitateur pour les entreprises industrielles.

L'ensemble du programme de ce cycle de conférences peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: <http://www.fsrn.ch/f/fsrn40ans.php>.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 07.06** Assemblée générale de la CCIJ. Lieu: Alle, Salle des Fêtes, 17 h 30.
- 22.06** Déjeuner-contact consacré aux enjeux pour la Suisse occidentale des futurs développements de l'infrastructure ferroviaire prévus dans PRODES 2020/35. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 11 h 30.
- 04.09** Cours export destiné aux exportateurs agréés. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 8 h 30 - 16 h 30.
- 12.09** Visite des installations de production de la société RUAG Aviation. Lieu: Emmen, 7 h 00 - 17 h 00.
- 14.09** Déjeuner-contact consacré aux cryptomonnaies et à leur développement. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 11 h 30.

ACTUEL 3

PRISES DE POSITION

Votations du 10 juin 2018

Lors de son assemblée du 17 avril dernier, le Conseil général de la CCIJ a arrêté les recommandations suivantes en prévision des prochaines votations:

- **Non** à l'initiative populaire fédérale « Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) ».
- **Non** à l'initiative populaire cantonale « Prestations complémentaires pour les familles ».
- **Oui** au contre-projet à l'initiative populaire cantonale « Prestations complémentaires pour les familles ».

CONJONCTURE

Forte progression attendue du PIB helvétique

La conjoncture helvétique évolue à nouveau à un meilleur niveau depuis la suppression, en janvier 2015, du taux de change plancher du franc suisse face à la devise européenne. Depuis le deuxième semestre 2017, la reprise de l'activité économique dans notre pays a gagné en dynamisme et pris de l'ampleur. À telle enseigne que le Groupe d'experts mandaté par la Confédération table désormais sur une progression vigoureuse du produit intérieur brut (PIB) en Suisse. Ainsi, pour l'année en cours, une croissance robuste de **2,4 %** est attendue en glissement annuel et de 2 % en 2019.

Le commerce extérieur et les investissements devraient constituer les principaux moteurs de la croissance. En revanche, la modération restera encore de mise du côté de la consommation des ménages, quand bien même des impulsions plus positives sont également anticipées. Quant à l'inflation, une moyenne de 0,6 % pour cette année et de 0,7 % pour l'année prochaine est attendue. Une progression sans doute encore insuffisante pour inciter la Banque nationale suisse (BNS) à infléchir de manière significative sa politique monétaire.

Les multinationales étrangères en Suisse

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié récemment les résultats de sa première enquête statistique sur les filiales et les emplois des multinationales étrangères. En 2015, 11 524 filiales de

multinationales étrangères étaient établies en Suisse. Elles employaient près de 470 000 personnes, soit **10 %** de l'emploi total. Ces entreprises étaient surtout actives dans le commerce, dans les activités liées à la finance ou dans les services administratifs. Plus du quart des emplois étaient concentrés dans la grande région de Zurich (129 434 emplois dans ce seul canton), suivie par la région lémanique (cantons de Genève 49 207 emplois et de Vaud 41 429 emplois). Ces entreprises avaient leur siège social dans près d'une centaine de pays différents. Selon le nombre d'emplois, l'Allemagne (25,1 %) venait en tête, suivie des États-Unis (21,2 %), de la France (12,9 %) et du Royaume-Uni (6,3 %). Les multinationales étrangères implantées en Suisse emploient donc une personne sur dix, ce qui n'est de loin pas négligeable. Nul doute que notre pays se doit donc de préserver de bonnes conditions d'accueil à leur égard, que ce soit en matière de marché du travail, de formation, de fiscalité ou d'aménagement du territoire.

EMPLOI ET FORMATION

Modernisation de la loi sur le travail

À l'heure où plus des deux tiers des entreprises en Suisse sont désormais actives dans le secteur des services, une refonte en profondeur de la loi sur le travail (LTr) mériterait d'être envisagée également dans notre pays. Conçue initialement pour protéger les travailleurs de l'industrie, ces dispositions ne sont manifestement plus adaptées à la réalité actuelle du marché de l'emploi. Leur rigidité

rend, en particulier, leur application extrêmement difficile à l'égard des collaborateurs toujours plus nombreux qui ne sont pas assignés à un poste de travail fixe et selon un horaire déterminé.

Il y a quelque temps, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur pour élargir la possibilité de saisir le temps de travail de manière simplifiée, voire d'y renoncer complètement. Cette réglementation s'est toutefois révélée largement inapplicable dans la pratique. C'est la raison pour laquelle deux initiatives parlementaires ont été lancées peu de temps après, dans le but d'adapter la loi sur le travail. La première de ces initiatives veut éviter que la rigidité de la LTr fasse obstacle à des modèles de temps de travail éprouvés et souhaités par certaines catégories de travailleurs. Elle demande que, dans les entreprises de services, les employés qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable puissent **librement** renoncer à être soumis aux dispositions légales sur le temps de travail et de repos, moyennant certaines compensations et le respect d'une durée maximum de travail hebdomadaire. Le texte de la seconde initiative propose, pour sa part, que des exceptions à l'obligation d'enregistrer le temps de travail puissent s'appliquer aux salariés exerçant une fonction dirigeante et aux spécialistes qui occupent une position similaire ou qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail ainsi que de leur temps de repos.

Les revendications contenues dans ces deux initiatives parlementaires expriment la nécessité

d'une révision fondamentale de la LTr. Il ne sert pas à grand-chose d'introduire un congé paternité ou une prise en compte ponctuelle des besoins de certains travailleurs tant que le fondement même de la loi sur le travail ne prévoit aucune flexibilité. Face à ce défi, la gauche et les syndicats se profilent sur des thèmes émotionnels et électoralement porteurs tels que le congé paternité, le congé d'adoption ou les vacances supplémentaires, mais adoptent une attitude très « conservatrice » lorsqu'il s'agit d'adapter les conditions de travail à l'évolution de la technique et de la société. Ils oublient que de telles adaptations sont aussi dans l'intérêt des travailleurs, dans la mesure où des règles trop strictes et rigides font courir le risque d'une délocalisation des emplois et d'un affaiblissement de la place économique suisse.

Prorogation de la clause de sauvegarde pour les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le recours à la clause de sauvegarde prévue dans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) à l'égard des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie. En vigueur depuis le 1^{er} juin 2017, cette mesure a permis de limiter le nombre d'autorisations de séjour délivrées à ces personnes en vue de l'exercice d'une activité lucrative en Suisse.

L'ALCP conclu avec l'Union européenne (UE) prévoit une ouverture progressive et par étapes de l'accès au marché suisse du travail aux ressortissants de Bulgarie et

de Roumanie. Suite à l'entrée en vigueur de la libre circulation sans restriction avec ces deux États, le 1^{er} juin 2016, un nombre grandissant de travailleurs bulgares et roumains ont obtenu un emploi dans des groupes de professions enregistrant déjà un taux de chômage élevé. C'est pourquoi, des mesures provisoires de contingentement ont été réintroduites en 2017, conformément à la clause de sauvegarde prévue dans l'ALCP. Le Conseil fédéral vient de décider de proroger pour une **année supplémentaire** – soit jusqu'au 1^{er} juin 2019 – les mesures de contingentement applicables aux permis B délivrés aux ressortissants de Bulgarie et de Roumanie. Des mesures similaires pourraient être introduites pour les permis de courte durée (L), si le seuil fixé dans l'ALCP devait être atteint d'ici au 31 mai prochain.

FISCALITÉ

Réforme de la fiscalité des entreprises

En mars dernier, le Conseil fédéral a publié et transmis au Parlement son message relatif au nouveau projet d'imposition des entreprises (PF 17) censé succéder à la défunte RIE III. Les Chambres seront appelées à se déterminer sur ce nouveau projet fiscal d'ici à cet automne au plus tard. La nouvelle mouture s'articule autour des mesures suivantes :

- Suppression des régimes spéciaux appliqués aux entreprises par certains cantons et aujourd'hui contestés au plan international.

- Instauration, à titre de compensation, de nouvelles déductions fiscales pour les brevets détenus par les entreprises (« patent box ») et les dépenses qu'elles consentent en matière de R&D. Ces deux nouvelles mesures d'allègement – obligatoire pour la première et facultative pour la seconde – seront toutefois assorties d'une **limitation** de la réduction fiscale autorisée et fixée à au moins 30 % du bénéfice imposable.
- Relèvement et harmonisation de l'imposition partielle des dividendes provenant des participations qualifiées. Le taux sera fixé uniformément à l'avenir à **70 %**.
- Un volet social est également prévu sous la forme d'une hausse des prescriptions minimales fixées dans la loi fédérale sur les allocations familiales.
- Enfin, pour soutenir les cantons dans leurs propres projets de mise en œuvre du PF 17, la part de produit de l'impôt fédéral direct (IFD) qui leur est rétrocédée passera de 17 % à **21,2 %**.

Si aucun référendum n'est lancé, les premières mesures du PF 17 pourraient entrer en vigueur au début de l'année prochaine déjà.

Réforme de l'imposition des familles: un air de déjà vu...

Le vieux serpent de mer que constitue l'élimination de la « pénalisation fiscale » des couples mariés par rapport aux concubins refait surface. Le Conseil fédéral vient, en effet, d'adresser au Parlement un nouveau projet prévoyant un « **barème multiple avec calcul alternatif de l'impôt** ». Selon

ce modèle, l'autorité fiscale commencerait par calculer l'impôt des couples mariés d'après les règles actuelles de la taxation commune. Ensuite, elle procéderait à un deuxième calcul de l'impôt (calcul alternatif) sur la base d'une taxation individuelle des deux époux. Seul le montant le plus bas des deux calculs opérés serait retenu par l'autorité fiscale.

Résumée de cette manière, la solution proposée peut paraître d'une complexité maîtrisable. Mais, pour éviter des nouveaux déséquilibres, ses auteurs prévoient d'ores et déjà des déductions supplémentaires pour les couples disposant d'un seul revenu et pour les familles monoparentales toujours plus nombreuses. En allongeant ainsi la liste des déductions réservées à des situations particulières, on risque de s'éloigner une fois de plus du principe selon lequel il conviendrait d'imposer, si possible modérément, une assiette fiscale la plus complète possible. À cet égard, l'imposition individuelle ou la solution du quotient familial pratiquée à satisfaction dans le canton de Vaud constitueraient assurément des modèles plus simples et efficaces. À moins bien sûr de cultiver un goût immodéré pour des solutions inutilement compliquées !

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Aménagement des routes nationales en 2018

Quelque **1,9 mia** de francs seront investis cette année dans le réseau des routes nationales. Ce montant sera issu pour la première

fois du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) adopté en votation le 12 février 2017. Sur ce montant, 290 mio. sont destinés à la construction de nouveaux tronçons et 1,4 mia à l'aménagement et à l'entretien du réseau existant. Enfin, 175 mio. de francs sont prévus pour des projets visant à éliminer des goulets d'étranglement.

Une grande partie de ce dernier montant servira à financer l'élargissement à six voies du contournement nord de Zurich. La Confédération compte en outre débiter cette année d'importants travaux de réfection et de maintenance du réseau, notamment sur l'A1 avec la réfection de la bande d'arrêt d'urgence entre Villars-Sainte-Croix et Cossonay (VD) et sur l'A9 à hauteur de Martigny (VS). D'autres chantiers se poursuivront, comme ceux du tronçon Colombier-Cornaux (NE) sur l'A5 et Vennes-Chexbres (VD) sur l'A9. Quant au montant de 290 mio. de francs réservé à la construction de nouveaux tronçons, les trois quarts seront investis en Suisse romande et notamment pour l'achèvement de l'A16 (Transjurane) ainsi que la branche est du contournement de Bienne.

Menaces sur le développement du réseau 5G

Le débat politique sur les modalités de mise en place dans notre pays de réseau de téléphonie mobile 5G a malheureusement pris une tournure totalement émotionnelle et peu factuelle. Pourtant, le recours à cette nouvelle technologie est décisive dans le contexte de la numérisation en cours et croissante de l'économie. Une technologie qui permet notamment des débits plus rapides, des capacités accrues sans extension du nombre d'antennes et des temps de réaction plus courts.

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des États a refusé à deux reprises une proposition de relèvement des valeurs limites de radioprotection contenues dans l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (Orni). Une hausse pourtant fixée sur celles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette décision malencontreuse risque d'entraver singulièrement le développement en Suisse de la technologie 5G, dans laquelle les opérateurs de nombreux pays investissent massivement !

COMMERCE EXTÉRIEUR

MARCHÉS ET PROSPECTION

Hausse attendue du volume du commerce mondial

L'OMC a revu à la hausse sa prévision de croissance du volume du commerce mondial. Après une

progression de 4,7 % en 2017, ce taux devrait s'inscrire à respectivement **4,4 %** cette année et 4 % en 2019. Toutefois, cette prévision relative aux perspectives de croissance du commerce mondial n'inclut pas l'escalade en cours des tensions commerciales au plan international. Depuis ce printemps, les États-Unis et la Chine sont engagés dans un bras de fer

commercial déclenché par la décision unilatérale de l'administration américaine d'imposer des taxes douanières supplémentaires sur les importations d'acier et d'aluminium au nom de la préservation de la sécurité nationale. Plusieurs pays en sont pour l'instant exemptés, mais pas la Chine. En guise de représailles, les autorités chinoises ont promulgué également des mesures de restrictions équivalentes sur certaines importations de produits en provenance des États-Unis.

Une escalade de ces mesures de sauvegarde pèserait lourdement sur la conjoncture mondiale et aurait des effets directs sur le volume des échanges. Les entreprises exportatrices suisses ne seraient pas épargnées.

RÉGLEMENTATIONS

Droits de douane sur l'acier et l'aluminium aux États-Unis

Depuis le 23 mars, des droits de douane à l'importation ont été érigés par les États-Unis à hauteur respectivement de 25 % sur certains produits en acier et de 10 % pour ceux en aluminium. Les importations en provenance notamment de l'UE, du Canada et du Mexique échappent pour l'instant à ces droits d'entrée. Selon les informations diffusées par le Secrétariat d'État à l'économie sur son site web (www.seco.admin.ch), les entreprises suisses possédant une filiale aux États-Unis peuvent demander à être exemptées du paiement de ces droits de douane, dont les détails de la procédure ainsi que les formulaires figurent sur le lien suivant: <https://www.commerce.gov/news/press-releases/2018/03/us-department-commerce-announces-steel-and-aluminum-tariff-exclusion>.

[commerce.gov/news/press-releases/2018/03/us-department-commerce-announces-steel-and-aluminum-tariff-exclusion](https://www.commerce.gov/news/press-releases/2018/03/us-department-commerce-announces-steel-and-aluminum-tariff-exclusion).

MARCHÉ INTÉRIEUR UE

Association à Schengen / Dublin et effets économiques pour la Suisse

L'année 2018 marque le dixième anniversaire des accords d'association de la Suisse à Schengen/Dublin. Un récent rapport du Conseil fédéral démontre pour la première fois l'importance de ces deux accords pour le développement de notre économie. Les effets les plus bénéfiques ont trait aux domaines du **contrôle aux frontières et aux visas**. En cas de dénonciation de ces deux accords, les États voisins seraient alors tenus de réintroduire des contrôles systématiques à la frontière extérieure de l'espace Schengen nouvellement créée avec notre pays. Elle se traduirait par d'importants temps d'attente et d'embouteillages aux points de passage et estimés à pas moins de 450 000 heures par jour! En outre, les personnes en provenance d'un État ayant besoin d'un visa devraient faire une demande de visa supplémentaire pour pouvoir se rendre en Suisse, de quoi affecter fortement notre économie touristique.

Mais l'abandon des accords d'association Schengen/Dublin se traduirait aussi par d'importantes répercussions négatives sur le commerce extérieur de notre pays. Le rapport évoque une perte de revenu annuel comprise entre 4,7 et 10,7 mia. de francs, ce qui correspond à une baisse de 1,6 % à 3,7 % de notre PIB national.

L'initiative d'encouragement européenne ECSEL

En mars dernier, le Conseil fédéral a approuvé l'accord sur la participation de notre pays à l'initiative technologique conjointe ECSEL (Electronic Components and Systems for European Leadership).

Cette initiative européenne vise à soutenir des projets de recherche et développement transnationaux et axés sur le marché dans les domaines de la microélectronique et de la nanoélectronique, de l'intégration de systèmes et des systèmes intelligents. Le programme ECSEL est ouvert à tous les pays membres de l'UE et aux États associés aux programmes européens pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

Il prévoit la réalisation de projets durant les années 2014 à 2020 pour un montant total de 4 mia. d'euros. Cette somme est financée par le budget Horizon 2020, à hauteur de 1,18 mia d'euros, et par les pays participants pour un montant pratiquement similaire. Les entreprises doivent apporter également une contribution financière sous la forme de prestations propres.

En signant l'accord, la Suisse s'est engagée à participer à la promotion de projets conformément aux règles du programme ECSEL définies avec les pays membres et à prévoir un budget d'encouragement à l'intention des partenaires de projets suisses. L'appel à des projets ECSEL pour 2018 est déjà ouvert aux acteurs suisses. Le détail des conditions de participation se trouve sur les sites Internet (www.sbfi.admin.ch) et de l'organisation ECSEL (www.ecsel.eu).

Le délire très dangereux de l'initiative « Monnaie pleine »

L'initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission uniquement par la Banque nationale ! », plus communément appelée « Monnaie pleine », sera soumise au verdict du peuple et des cantons le 10 juin prochain. Une initiative qui préconise une transformation très aventureuse et radicale de notre système monétaire et financier. Ses conséquences prévisibles se traduiraient par une centralisation des décisions économiques autour de la BNS, la mise sous tutelle du système bancaire, une raréfaction du crédit, une hausse des taux d'intérêt et surtout un effet de dominos sur le reste du système financier dont il est impossible d'envisager toutes les conséquences.

L'initiative « Monnaie pleine » émane d'un mouvement pour la modernisation du système monétaire dans le monde. Il est actif dans une vingtaine de pays et a été institué au lendemain de la grave crise financière des années 2007/2008. Son texte inspiré des réflexions d'un groupe d'économistes très minoritaires prévoit en substance d'introduire en Suisse un système attribuant à la BNS le contrôle absolu et direct de la masse monétaire en circulation, interdisant de ce fait aux banques commerciales de créer de l'argent par le truchement des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers. Seuls les prêts **intégralement couverts** par des dépôts d'un montant équivalent pourraient être accordés. Le texte de l'initiative prévoit également de distribuer directement l'argent nouvellement créé ou déposé auprès de l'institut d'émission aux

collectivités publiques et/ou à la population !

Un système qui a globalement fait ses preuves

Actuellement, toutes les banques commerciales des pays développés peuvent créer elles-mêmes de la **monnaie dite scripturale** – laquelle représente en Suisse près de 90 % de la masse monétaire en circulation – le reste étant constitué de pièces et billets distribués par notre Banque centrale. Ainsi et lorsqu'elles octroient un crédit, les banques commerciales inscrivent un montant correspondant à l'actif de l'emprunteur et comptabilisent chez elles un engagement, ce qui revient à créer de la monnaie scripturale.

Afin d'assurer la stabilité du système, la création de monnaie par les banques commerciales est soumise à des règles strictes et impératives. En effet, la plupart des crédits octroyés sont couverts par des garanties sous forme de gages immobiliers ou de nantissement de titres. Les établissements bancaires doivent de surcroît couvrir une partie des dépôts des clients par des réserves et respecter des exigences sévères en matière de liquidités et de fonds propres.

Mise sous tutelle du système bancaire

Le texte de l'initiative entend **interdire** la pratique en vigueur aujourd'hui. Ainsi, les banques commerciales ne pourraient plus octroyer de crédits financés sur les dépôts à vue qu'elles détiennent. Ces derniers, pourtant largement privilégiés par leurs clients, seraient tout bonnement prohibés. Elles seraient uniquement autorisées à octroyer des prêts que pour autant qu'ils soient entièrement couverts par des dépôts d'épargne correspondants. Une telle exigence aurait pour conséquences prévisibles de restreindre drastique-

ment les possibilités d'octroi de crédits et de contribuer inutilement à leur renchérissement !

Pour pallier ce resserrement de la masse monétaire en circulation, les auteurs de l'initiative évoquent le versement sans contrepartie par la BNS d'un montant de dix mia. de francs par année, qui tomberaient directement dans l'escarcelle des collectivités publiques et/ou de la population ! La répartition d'un tel pactole susciterait inmanquablement des convoitises et donnerait lieu à de périlleux arbitrages, chacun voulant obtenir la part du gâteau la plus élevée possible. Et, au lieu de se consacrer à sa mission première qui est de garantir la stabilité des prix, notre institut d'émission se verrait contraint d'investir l'essentiel de son temps et de son action à gérer l'encours de crédit.

Enfin, avec l'instauration d'un tel système, on ne pourrait pas totalement exclure la création de francs suisses à l'étranger, hors des cauteles que veulent nous imposer les initiants avec leur texte. Pour endiguer ce phénomène, nos autorités n'auraient guère d'autre choix que d'intervenir par le biais d'une législation draconienne, voire même à devoir instaurer un strict contrôle sur les transferts de capitaux.

Non à un projet purement conceptuel

Autant dire que le passage à un système de monnaie pleine constituerait pour la Suisse une expérimentation à hauts risques et grevée de lourdes incertitudes. Aucun pays au monde n'a adopté ni n'envisage d'introduire un tel système de nature **purement conceptuelle** et dont la Suisse servirait en quelque sorte de laboratoire pour son expérimentation. C'est choquant, et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles cette initiative doit être fermement repoussée.